

L'Ajournement

La situation actuelle équivaut à une décision politique par omission, puisque personne ne se charge d'appliquer les lois existantes. Trop souvent, les gouvernements fédéral et provinciaux se contentent de se renvoyer la balle. C'est à l'État fédéral qu'il appartient de démontrer l'intention du législateur fédéral, et de promouvoir une application cohérente et sérieuse de toutes ses dispositions dans chacune des provinces et chacun des territoires.

Nous avons une loi qui n'est pas respectée, comme les cliniques d'avortement libre permettent de le constater, ou qui est bafouée par les hôpitaux qui pratiquent des avortements presque sur demande. Si nous tolérons une telle situation, nous n'assumons pas notre responsabilité, qui est d'adopter des lois efficaces pour assurer la justice et l'ordre dans notre société. C'est la loi, mais si les hôpitaux et les organismes provinciaux n'interprètent pas ses dispositions comme ils devraient le faire, la porte reste ouverte à toutes les injustices. C'est ce qui se passe.

Ce n'est pas pour le décès tragique d'une femme que nous condamnons le comité. Naturellement, elle aurait pu vivre avec son bébé si le comité avait eu le sens de ses responsabilités et l'avait rencontrée pour discuter son cas en toute objectivité. La vraie tragédie de cette affaire réside dans le fait qu'il y a littéralement des milliers de cas où c'est pure routine que de condamner à mort un enfant à naître.

Personne au Canada ne peut dire que la vie d'un enfant à naître n'a pas une valeur spéciale. En fait, tous doivent reconnaître que la vie d'un fœtus a une valeur très spéciale. C'est à cause de cela que nous avons des comités d'avortement thérapeutique dont le travail est de tenir pleinement compte du potentiel de l'enfant à naître. Il est parfaitement raisonnable d'exiger que les motifs les plus convaincants soient avancés pour justifier un avortement. Les comités d'avortement thérapeutique ne sont pas là pour supprimer les obstacles qui empêchent les femmes d'obtenir un avortement, mais bien pour veiller à ce que cette intervention soit un dernier recours, lorsqu'il n'y a aucun autre moyen de préserver la santé de la femme.

● (2205)

Je félicite la direction de l'hôpital de l'Île-du-Prince-Édouard qui a décidé la semaine dernière d'abolir le dernier comité d'avortement thérapeutique de l'île. Si d'autres provinces et le gouvernement fédéral ne veulent pas se conformer à des dispositions législatives applicables dans ce domaine, les hôpitaux de l'Île-du-Prince-Édouard ont raison de protéger les droits des enfants non encore nés.

Le gouvernement fédéral doit faire clairement comprendre aux provinces ce que nous attendons d'elles, concrètement. J'espère que le ministre de la Justice prendra l'initiative et veillera à ce que notre Code criminel continue de protéger la vie de tous les Canadiens, y compris les enfants à naître.

Dans le même ordre d'idées, j'invite le ministre de la Justice à intervenir auprès du procureur général de l'Ontario, Ian Scott, pour que celui-ci fasse fermer la deuxième clinique

d'avortement qui a ouvert ses portes à Toronto la semaine dernière, au mépris de la loi. Nous ne pouvons pas et nous ne devons pas tolérer pareille provocation si nous voulons que les Canadiens respectent notre justice.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, je voudrais ajouter mes propres observations à la réponse que le ministre de la Justice (M. Crosbie) a donnée le 24 avril 1986 au député de London-Est (M. Jepson) au sujet de la mort tragique de la jeune femme d'Ottawa et de la façon de procéder employée par les comités d'avortement thérapeutique.

Le ministre avait signalé à la Chambre que la façon de procéder utilisée par ces comités relevait de l'administration des services médicaux et hospitaliers, c'est-à-dire des provinces.

J'ai pour ma part le devoir de présenter le point de vue du gouvernement sur la question litigieuse qu'est l'avortement.

Tout le monde sait que l'avortement est l'une des questions les plus controversées des temps modernes. A cause de la nature même du sujet, l'avortement est un problème à la fois moral, médical, juridique, sociologique, philosophique, démographique et psychologique qui ne se prête pas facilement à une analyse simpliste. On distingue souvent les groupes religieux, ethniques ou politiques d'après leur attitude pour ou contre l'avortement. A l'occasion, la divergence de vues s'exprime en termes d'attitudes supposément libérale par opposition à des attitudes supposément conservatrices. A ce moment-là, on oublie cependant que, dans toutes les sociétés, il n'y a pas un seul groupe qui a réussi à s'entendre à l'unanimité sur cette question. Même si les désignations de partisans et d'adversaires de l'avortement sont acceptables, elles ne tiennent pas compte de toute la diversité d'opinions qu'elles comprennent.

Par exemple, à l'heure actuelle, on considère les lois sur l'avortement comme étant progressistes si elles permettent l'avortement sur demande sans restrictions, si elles permettent généralement l'avortement, mais obligent la femme à présenter une demande à un comité spécial qui lui impose toute une série de séances de consultation et d'orientation, ou bien si elles autorisent l'avortement pour des raisons de bien-être matériel ou même pour des raisons socio-économiques. Par contre, il existe toute une série de lois sur l'avortement allant de l'interdiction générale à l'interruption de la grossesse uniquement pour sauver la vie de la mère ou encore pour cause de viol, d'inceste ou de malformation du fœtus.

De telles divergences existent dans nombre de disciplines que la question intéresse. Il n'est pas rare de voir des participants à un débat sur l'avortement s'opposer d'emblée en raison des différences de perspective. C'est parce que la question embrasse tant de domaines très personnels et très passionnés par nature, comme la morale et la religion, qu'il est si difficile de dégager un consensus. Dans les débats de ce genre, chacun s'inspire uniquement de ses intérêts, convictions et connaissances. On ne rend pas compte que toute une gamme de valeurs morales et sociales différentes ont cours dans n'importe quelle société et qu'il est difficile, pour ne pas dire impossible, de trouver une solution acceptable pour tous.